



Edito

Chères Vinoliennes, Chers Vinoliens,

2021 a fait son apparition, lentement et sans changement, au cœur de cette situation particulière qui perdure.

Nous avons, néanmoins, tous dans le cœur cette envie de retrouver convivialité, rencontres et moments de partage. Appréciations de petits et grands plaisirs, des souvenirs heureux, des liens sincères pour habiller notre quotidien.

Sachez que nous souhaitons plus que jamais rester actifs à vos côtés pour vous apporter notre aide. Nous avons poursuivi nos appels téléphoniques à nos aînés pour maintenir le lien et connaître leur sentiment concernant la vaccination. Nous nous sommes chargés des prises de rendez-vous par internet et avons véhiculé certains d'entre vous quand le besoin s'en faisait sentir.

La vaccination marque une pause, mais sachez que nous restons, bien évidemment, à la disposition de tous, aînés ou plus fragiles, pour vous accompagner de la manière qui vous convient le mieux dès la reprise des injections.

N'hésitez pas à nous contacter en mairie ou directement auprès des élus que vous connaissez, selon vos inquiétudes ou vos questionnements. Nous vous apporterons écoute et attention.

La solidarité, le partage, l'entraide dont nous avons tous déjà fait preuve en 2020 constitueront encore une force pour traverser cette crise. Continuez à prendre bien soin de vous.

Bien sincèrement

Le Conseil Municipal

Numéro 6 - février 2021

Bonne nouvelle !

Nous venons d'apprendre qu'il n'y aura pas de fermeture de classe dans notre village à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021.



Permanence des élus

Tous les samedis de 10h à 12h, des élus vous reçoivent en mairie, sans rendez-vous, en respectant les mesures sanitaires bien évidemment.

INFORMATION COVID-19



LE CENTRE DE VACCINATION COVID-19 DU
GHP SO EST OUVERT DEPUIS LE 11 01 2021

A destination des soignants du GHP SO, des établissements membres du GHT, des professionnels libéraux de ville du territoire et des personnes de plus de 75 ans.

Site de Creil
Hôpital de jour
de médecine - 4^{ème} étage

Site de Senlis
Hôpital de jour
d'oncologie - RDC

Mail : RDV.Vaccinationcovid@ghpsso.fr
Lien Doctolib : [GHP SO centre de vaccination covid 19](https://www.doctolib.fr/groupe-hospitalier-public-sud-de-l-oise/centre-de-vaccination-covid-19)



De 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h30
du lundi au samedi
sur rendez-vous

03 44 61 66 97
03 44 61 66 98

Un autre centre
de vaccination
ouvrira
prochainement
à Chantilly



Sécurité : diminution de la délinquance dans notre commune



Le sentiment d'insécurité est lié aux actes de délinquance du quotidien, sur une année les forces de police et de gendarmerie du département de l'Oise constatent environ 40 000 crimes, délits et actes de délinquance.

En ce qui concerne la circonscription de la Brigade de Chantilly, dont dépend la commune, 1550 faits ont été constatés en 2020 soit un recul de plus de 11 % par rapport à 2019.

Concernant notre commune, la délinquance a également reculé en 2020 de plus de 16,5 %.

Cette diminution des faits est particulièrement notable en matière de cambriolages puisque nous sommes passés de 16 faits en 2019 à 4 en 2020.

Pour ce qui est des vols de véhicules, une petite décroissance est également constatée (5 faits en 2020 contre 6 en 2019), tout comme pour les vols à la roulotte (7 faits en 2020 contre 10 en 2019).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont aussi en retrait (2 faits en 2020 contre 4 en 2019).

Ces résultats sont dus en grande partie à une réorganisation du service de la brigade de gendarmerie de Chantilly qui a considérablement augmenté sa présence sur notre commune, notamment de nuit.

Ces chiffres encourageants, nous permettent de poursuivre notre politique sécuritaire en 2021, fidèles à notre programme.

- Le nombre de caméras de Vidéosurveillance déjà augmenté en 2020 se verra accroître à certains points stratégiques non encore couverts.



- Une convention de coordination passée avec la municipalité de CHANTILLY nous permet depuis le 19 Janvier 2021 le concours de la Police Municipale de Chantilly qui patrouillera régulièrement sur notre territoire communal.

Les principales missions sont les suivantes :

- ° Protection des biens et des personnes
- ° Surveillances des bâtiments, locaux, parcs, squares
- ° Intervention lors de la réquisition d'un tiers ou à la demande de la gendarmerie
- ° Surveillance des circulations, diverses verbalisations

De nombreux contrôles de vitesse ont déjà été effectués. Des gendarmes, des motards, des équipes à cheval ont déjà sillonné le village.

Nous remercions d'avance ces agents de leur implication et leur présence rassurante au service de tous les habitants

17 POLICE	15 SAMU	18 POMPIERS
114 SOURDS ET MALENTENDANTS	5 URGENCE NUMEROS 24H/24H	112 PARTOUT EN EUROPE



Protection de la nature

Pour la 10^e année, notre village s'engage, en collaboration avec le PNR Oise et Pays de France, dans la protection des amphibiens.

À ce jour, plus de 4 000 individus ont été sauvés lors de leurs dangereux trajets de migration.



Sapins

Les sapins qui ont égayé nos rues et places ont été déposés chez « Amandine » pour le régal de ses Biquettes.

Les épines des sapins contiennent des oligo-éléments et des vitamines qui vont renforcer leur santé en cette période hivernale. Elles adorent les tiges donc elles vont manger toutes les épines, et même les écorces du sapin.



Urbanisme

Si vous souhaitez changer vos fenêtres, portes d'entrée ou portails, nous vous rappelons que vous devez déposer obligatoirement une déclaration préalable de travaux en mairie.

Nous tenons à votre disposition les prescriptions des couleurs et matières autorisées par les ABF (Architectes des Bâtiments de France) pour notre commune.

L'uniformité de ces matériaux extérieurs est un élément de première importance pour l'harmonie patrimoniale de Vineuil-Saint-Firmin.



Brocante



À l'avenir, la brocante sera organisée par la municipalité en accord avec l'Institut de France, propriétaire du terrain sur laquelle elle se déroule.

Compte tenu de la situation sanitaire, la brocante de mai 2021 est annulée.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour l'organisation de la brocante de mai 2022.

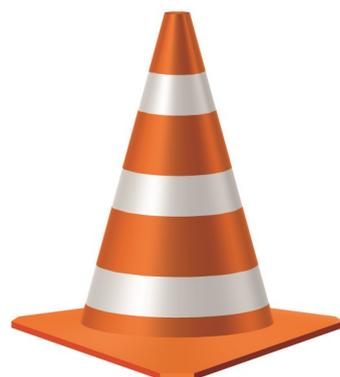
Travaux dans le village

► **Les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour le raccordement de plusieurs habitations au réseau existant, rue Charles Duru et place du Docteur Roux** sont aujourd'hui terminés. Il reste à chaque vinolien concerné par ces travaux à faire le nécessaire pour se raccorder à cette extension du réseau d'assainissement, sans oublier de demander à l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'aide financière prévue pour chaque nouveau raccordement.

► **Le comblement de la cavité souterraine rue des Sœurs** est aujourd'hui terminé. La tournée du camion collecteur des ordures ménagères a d'ailleurs déjà repris.

► **Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Bouleautière, rue des Jonquilles, rue des Violettes et rue de la Remise des Genêts** sont terminés. Il subsiste un poteau bois, rue de la Bouleautière pour des raccordements basse tension, qui devrait bientôt, également disparaître. Pour palier le défaut d'éclairage constaté sur cette zone, un renforcement de l'éclairage public aura lieu en 2021.

► Alors que nous écrivons ces lignes, **l'enfouissement des réseaux rue de Saint-Leu, entre la place Joyalle et y compris la place du Charolais** devrait entrer dans sa dernière phase. En effet, les poteaux devraient être retirés et la pose du dernier candélabre ainsi que le déplacement de celui, mal posé, devraient permettre la mise en fonction complète de cette portion de l'éclairage public rue de Saint-Leu.



Votre eau moins chère

En ce début d'année où l'on nous annonce que le prix du timbre augmente en France, que le prix du tabac augmente en France, que le prix du gaz augmente en France, le prix de l'eau à Vineuil-Saint-Firmin baisse.

En effet, pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³ pour une famille de quatre personnes, il en coûtera, en 2021, 69,29 € de moins qu'en 2020.

Cette diminution est due au changement de délégataire. Ce n'est plus Suez le distributeur d'eau des vinoliens, c'est la SEAO-VEOLIA (Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise, filiale de VEOLIA) qui a été retenue pour les douze prochaines années de la Délégation de Service Public de l'Eau Potable sur notre village.

VOTRE NUMÉRO UTILE DANS L'OISE

SERVICE CONSOMMATEUR
eau.veolia.fr
0 969 367 261
Appel non surtaxé 24h/24 - 7j/7

Pour toute question relative à votre abonnement, à la tarification ou au service client, contactez le service client de la SEAO.
*Pour les urgences techniques uniquement.



VOTRE NOUVEAU DISTRIBUTEUR D'EAU VOUS INFORME !

Depuis le 5 décembre 2020, votre service de distribution d'eau est assuré par les équipes locales de Veolia Eau.

Un relevé contradictoire de votre compteur s'est déroulé début décembre. Vous recevrez une facture de solde par votre ancien opérateur.

En février 2021, vous recevrez par courrier un kit Nouvel abonné que nous vous demandons de nous retourner complété par vos soins. Vous pourrez notamment souscrire aux services qui vous intéressent et choisir les modalités de paiement de vos consommations d'eau.



Pour plus de simplicité, une fois votre première facture reçue, téléchargez **Veolia & Moi** ou rendez-vous sur notre site web pour accéder à tous nos services en ligne : infos qualité d'eau, travaux en cours, mensualisation, e-facture, ...



En cas de besoin, nos équipes se tiennent à votre disposition au 09 69 36 72 61, 24h/24 pour toute urgence technique.



Places en crèche

Chers parents, la prochaine commission d'attribution des places disponibles au sein de notre crèche (Le Foyer des Tous Petits) se tiendra courant mars. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez solliciter une place pour votre enfant (né ou à naître) en contactant directement la crèche par email : lefoyerdestouspetits@orange.fr ou par courrier : Foyer des tous Petits, 37 rue de la Duchesse de Chartres 60500 Vineuil-Saint-Firmin.



Portes ouvertes écoles

Si vous souhaitez scolariser vos enfants dans notre école l'année prochaine, n'hésitez pas à venir découvrir les deux classes de maternelle et les trois classes de primaire :

le samedi 13 mars 2021 de 10h30 à 12h

Vous pourrez également rencontrer les enseignantes et les parents d'élèves. Les inscriptions se font en mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Les réinscriptions sont automatiques, aucune démarche n'est à effectuer si votre enfant est déjà scolarisé à Vineuil-Saint-Firmin.

matinée
portes
ouvertes

Sous réserve
de l'évolution
de la situation
sanitaire



Espace Numérique de Travail pour l'école

La municipalité vient de doter les écoles primaire et maternelle de notre village d'un ENT. Cet Espace Numérique de Travail permettra à l'équipe pédagogique de diffuser des contenus à destination des familles.

Lorsque ce service sera opérationnel nous reviendrons vers vous pour vous en informer.

Nos trottoirs

Depuis quelques années la commune s'est engagée dans une démarche environnementale forte, en abandonnant l'usage des produits phyto-sanitaires comme l'exige la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015.

Depuis la végétation a repris ses droits et s'est installée sur vos trottoirs. Chaque Vinolien se doit de réaliser l'entretien du trottoir devant son habitation.

Ainsi chaque habitant en fonction des saisons a le devoir d'effectuer les tâches suivantes :

- Balayer les éventuels détritiques et ramasser les feuilles mortes.
- Désherber et retirer les mousses sur le trottoir.
- Tondre lorsque l'accotement est engazonné.
- Dénéiger et assurer le salage afin d'assurer la sécurité des piétons sur le trottoir.
- Ne pas laisser les bacs de déchets ménagers sur la voie publique plus de 24 heures.

Quelques astuces simples et efficaces :

Plutôt que de jeter, l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables. Elle a des propriétés de désherbant naturel et brûle la racine des mauvaises herbes.

En revanche l'eau de javel ou le vinaigre sont à proscrire absolument, car très nuisibles pour les eaux de surface ou souterraines.

J'entretiens mon trottoir !

La commune vous remercie

Pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. »

> Balayage

> Désherbage (arrachage ou binage)

> Démoussage



Téléconsultation en pharmacie

Venez profiter de la téléconsultation, avec ou sans rendez-vous, auprès de nombreux médecins disponibles, directement dans votre pharmacie de Vineuil-Saint-Firmin !

Installez-vous devant l'écran, cliquez sur la discipline/médecin souhaité, attendez le temps annoncé et la consultation vidéo peut commencer. Un praticien qualifié vous répond et la consultation en ligne commence.



Tout le matériel connecté est mis à votre disposition : tensiomètre, stéthoscope, micro-caméra...
Idéal pour éviter les salles d'attentes et ne pas perdre votre temps dans les transports en commun.

Le devoir de mémoire

Le DEVOIR de MÉMOIRE étant la priorité de la section des anciens combattants,
- après la pose d'une plaque en granit commémorant le 100^e anniversaire de la fin de la Grande Guerre, le 11 Novembre 2018, au cimetière militaire ;



- après la restauration du premier monument aux morts inauguré dans l'Oise le 9 mars 1919, dans le cimetière de Saint-Firmin ;

Les anciens combattants ont souhaité restaurer le premier drapeau (de 1923) de la section que les poilus portaient fièrement dans les rues de notre village et qui était exposé dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Restauré, ce drapeau va rejoindre sa place en mairie. En accord avec la municipalité, il ne sera exposé que lors des cérémonies officielles, afin de le protéger.



Chiens en laisse

En forêt, il n'est pas interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières, à l'exception du 15 avril au 30 juin. C'est à cette période précise que débute la mise-bas des mammifères et la nidification des oiseaux.

L'article 213 du Code rural interdit la divagation des chiens et des chats et en donne le pouvoir de prévention aux maires. Ces derniers peuvent donc ordonner que les chiens soient tenus en laisse et indiquer que tout chien trouvé errant sera conduit à la fourrière.

Un chien promené " en liberté " ne doit pas être confondu avec un chien divaguant. La divagation est en effet définie par le Code rural et s'applique à tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde et protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de sa voix ou éloigné de lui de plus de cent mètres.

Ensemble, soyons magiques !

Samedi 20 mars 2021
participez au nettoyage de la Nature !
9H00 à Vineuil St Firmin

Hauts-de-France PROPRES
#hdfpropres

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

RETROUVEZ LES POINTS DE COLLECTE SUR hautsdefrancepropres.fr

2 points de RDV :
- centre communal Maurice Bernaudin
- rue de l'égalité (parking du cimetière)

Mécènes : ENEDIS, ATE, saner, etc.



Sur le territoire de la commune, aucun arrêté municipal ne régit la tenue des chiens en laisse sur la voie publique. Nous vous recommandons néanmoins de toujours rester vigilant et de maintenir votre chien en laisse dès que vous croisez d'autres promeneurs pour sa sécurité et celle des autres.

Attention : l'habit ne fait pas le moine

Une recrudescence des escroqueries ou vols par fausse qualité dans la région, nous incite à vous mettre en garde contre les agissements d'individus peu scrupuleux.

Qu'est ce que c'est ?

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire au domicile d'une personne et détournent son attention dans l'objectif de lui dérober un bien ou des valeurs ou de lui soustraire une importante somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service. Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- Inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche...
- Prétexter une fausse qualité : faux policiers, pompiers, employés de mairie...
- Se présenter comme étant des employés du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombiers, installateurs d'alarme, de détecteurs de fumée, de téléphonie...)

Comment vous protéger ?

- Limiter l'accès à votre domicile, équiper votre porte d'un système de fermeture fiable : judas (oeilleton) et entrebâilleur. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, n'ouvrez jamais immédiatement, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.
- Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins de la réalité de cette visite.
- Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami ou un membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- Si vous réalisez un contre-appel pour vérifier la qualité de votre interlocuteur, n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne, utilisez ceux en votre possession (courriers, factures, appels d'urgence...).
- N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X », sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- Changez les serrures lorsque vous perdez vos clés.



ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RÉVISION DU PLU - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET PLUVIALES

Démarrage de l'enquête publique conjointe sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme) et l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales :

du samedi 13 février au lundi 15 mars 2021

Permanences du commissaire enquêteur :

Samedi 13 et 20 février de 9h30 à 12h,
mercredi 10 mars de 9h30 à 12h et lundi
15 mars de 15h à 17h30

Les documents d'enquête sont consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture. Un registre d'observations est à votre disposition à l'accueil et les documents d'enquête sont également disponibles sur le site Internet de la mairie : www.vineuilsaintfirmin.fr

De plus, vous pouvez faire part de vos observations à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : enquetepublique-vsff@vineuilsaintfirmin.fr

Décès

le 04/01/2021 de Madame PIERDA épouse PLÉE Lucienne, Madeleine née le 2/02/1934

Infos Mairie

Mairie de Vineuil-Saint-Firmin
1, rue de la Duchesse de Chartres
60500 Vineuil-Saint-Firmin

Tél. : 03 44 57 06 05

mairie@vineuilsaintfirmin.fr
www.vineuilsaintfirmin.fr



Horaires d'ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h - mercredi de 8h30 à 11h30 - mardi, jeudi de 14h à 16h - le premier samedi non férié de chaque mois de 10h à 12h.

Directeur de la publication : François Lanceraux
Comité de rédaction : Corry Neau, Jean-Marc Vincenti
Directrice artistique : Élodie Angeles Guesnet

Imprimé par nos soins.

PROGRAMME 2019 - 2022



Votre collectivité de proximité

vous accompagnez pour...

Accessibilité du logement

Pose d'une nouvelle chaudière



... AMÉLIORER LE CONFORT DE VOTRE HABITATION !

EN MOBILISANT LES AIDES du Conseil départemental et de l'Anah

POUR EN SAVOIR PLUS ET/OU ÉVALUER VOTRE ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

CONTACTEZ SOLIHA AU : 0 800 674 236

PI660@SOLIHA.FR

